

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

15/12/2016

N° E16000218 /45

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 30/11/2016, complétée le 12/12/2016, la lettre par laquelle le maire d'AZAY-SUR-CHER demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire) ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2015 par laquelle le président du tribunal a délégué à M. Jean-Michel DELANDRE, président de la 5ème chambre, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre TONNELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Paul HOSTACHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La commune d'AZAY-SUR-CHER versera dans le délai de 30 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500,00 euros.

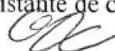
ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune d'AZAY-SUR-CHER, à Monsieur Pierre TONNELLE, à Monsieur Paul HOSTACHE et à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour le Président,
Le Président, par délégation,

Jean-Michel DELANDRE

Pour copie conforme,
L'assistante de contentieux,



MODALITES PRATIQUES DE REGLEMENT DES INDEMNITES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Les indemnités dues au commissaire enquêteur et fixées par ordonnance du Tribunal Administratif doivent être réglées par le maître d'ouvrage à la Caisse des Dépôts.

Votre règlement devra être effectué, par virement sur le compte ouvert au nom du FICE (Fonds d'Indemnisation des Commissaires Enquêteurs):

40031 00001 0000279168T 64

en rappelant **impérativement** les références suivantes :

“ Nom du Maître d'ouvrage / N° Ordonnance / Nom du Commissaire Enquêteur ”

Exemple : “ Société DUPONT / E 04000123 / DURAND Michel ”

Vous trouverez ci-dessous un relevé d'identité bancaire.

Dans le cas où vous ne pourriez pas effectuer le règlement par virement, vous pouvez adresser un chèque libellé à l'ordre du “ **F.I.C.E.** ” à l'adresse suivante :

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Direction Bancaire -DBRM3
Gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs
15, Quai Anatole France
75700 PARIS 07 SP

Important :

Si votre règlement est effectué pour un montant différent de celui notifié par le tribunal ou par chèque, il vous est demandé de retourner à la CDC le document ci-joint dûment complété.

✂

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		Relevé d'identité Bancaire			
<p>Ce relevé est destiné à être émis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retard d'imputation.</p> <p>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 56, RUE DE LILLE 75356 PARIS CEDEX 07 SP Tel : 01 58 50 81 77</p> <p>Titulaire du compte Fonds d'indemnisation des Commissaires Enquêteurs DBRM2 15, Quai ANATOLE FRANCE 75700 PARIS SP 07</p>		Cadre réservé au destinataire du relevé			
		Domiciliation : SIEGE SOCIAL			
40031 Banque	00001 Guichet	0000279168T Compte	64 Clé RIB		
FR 92 4003 1000 0100 0027 9168 T64 Identifiant Norme Internationale (IBAN)					
CDCG FR PP Adresse S.W.I.F.T					

Soyez attentif à ce document afin de limiter les risques de perte ou de vol

N° SIRET CDC : 180 020 026 00019